Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 022-212200950-20260810-26_08_003-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	
• exclus	

Date de convocation : 07 août 2026

Date d'affichage : 11 août 2026

Objet
Frais de fonctionnement Etablissements scolaires

De la commune LANDEBAERON

Séance du 10 août 2026 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

O'CONNOR Nathalie

Étaient présents :
RIOU Olivier, TRICHARD Nadège, OLLIVIER Morgane, HULLO Bernard, LE BASTARD Christian, GONCALVES MARJO Maria, BONNY Audrey.
Procurations :
THORAVAL William à LE BASTARD Christian
LE ROUX Eric à GONCALVES MARJO Maria
LE BERRE Audrey à BONNY Audrey

Secrétaire de séance :

BONNY Audrey

Madame le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de voter concernant les frais de fonctionnement pour les établissements scolaires ci-dessous à savoir :
-Ecole de St-Laurent 1 650€ pour 2025/2026 (1 élève)
-Ecole de Trégonneau 3 166.10€ soit 1 809.20€ pour 2023/2024 (4 élèves x 452.30€) et 1 356.90€ pour 2024/2025 (3 élèves x 452.30€)
-Ecole de Squifiec 5 330€ (3 élèves x 1 650€ + 1 élève à 380€).
Après délibération,
-Ecole de St-laurent **vote** : Contre 0 Abstention 0 Pour 11
-Ecole de Trégonneau **vote** Contre 0 Abstention 1 Pour 10
-Ecole de Squiffiec **vote** Contre 0 Abstention 0 Pour 11

Envoyé en préfecture le 11/08/2026

Reçu en préfecture le 11/08/2026

Publié le

ID : 022-212200950-20260810-26_08_003-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture, le 11 août 2026.

Publié ou notifié le .

Fait LANDEBAERON, le 11 août 2026

Le Maire